

**Motion du 13 novembre 2006 de M. Yves de Matteis, Mme Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pascal Rubeli, Richard North, Alexis Barbey, Jean-Marie Hainaut, Mme Catherine Hämmerli-Lang, M. Pierre Maudet, Mme Alexandra Rys, M. Didier Bonny, Mme Martine Sumi-Viret, M. David Carrillo, Mmes Vera Figurek, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann et Hélène Ecuyer: «Débats accessibles aux personnes malentendantes: pour une boucle magnétique à la salle du Grand Conseil».**

(retirée lors de la séance  
du 16 janvier 2007)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la motion M-364, du 13 janvier 1999, de Mmes Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuillon et M. Bernard Lescaze, intitulée «A bas la sourdine»;
- la motion M-63, du 7 juin 2000, de Mmes Alice Ecuillon et Alexandra Rys, intitulée «Télévision de proximité et malentendants»;
- que Genève compte actuellement environ 35 000 personnes malentendantes;
- que les personnes malentendantes sont souvent exclues des débats politiques;
- que le Conseil municipal lui-même compte un pourcentage de personnes handicapées très largement inférieur à celui de la population en général;
- que, malgré le grand nombre de personnes handicapées habitant Genève, très peu de motions déposées au Conseil municipal concernent le handicap;
- que les installations de boucles magnétiques sont peu onéreuses et sont tout à fait adaptées aux salles où toutes les personnes s'expriment par le biais d'un micro;
- que Genève avait été le premier canton à soutenir l'initiative populaire «Droits égaux pour les personnes handicapées», avec l'appui de tous les partis de l'Entente et de l'Alternative,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'installer une boucle à induction magnétique dans la salle du Grand Conseil ainsi que dans les tribunes de celle-ci.